

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

1936

## PROPOSITION

*Tendant à l'augmentation de l'indemnité allouée aux internes en exercice  
des hôpitaux et hospices de Paris,*

DÉPOSÉE PAR

**MM. Fernand BRUNERYE, André CRUSSAIRE  
et Armand MASSARD,**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Messieurs,

Personne n'ignore les éminents services rendus aux malades indigents par les internes des hôpitaux de Paris qui, avec un louable dévouement et souvent au péril de leur vie, assurent, aux côtés de leurs maîtres, le service social de l'Assistance publique dans les hôpitaux de Paris.

Les internes en médecine, ne pouvant passer leur thèse avant la fin de leur internat, doivent avec la seule indemnité que leur alloue l'Assistance publique, subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille car ils sont mariés pour les trois quarts et ont souvent des enfants puisque leur âge moyen est de 27 ans et demi.

Enfin la crise économique actuelle a supprimé presque complètement les aides ou gardes en ville qui autrefois aidaient les internes à vivre.

Devant ces faits nous soumettons à l'appro-

bation de nos collègues le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

Sur la proposition de MM. Fernand Brunerye, André Crussaire et Armand Massard,

« Délibère :

« L'indemnité allouée aux internes en exercice des hôpitaux et hospices de Paris est portée à :

« 541 francs par mois pour la 1 <sup>re</sup> année.		
« 1.000	—	2 <sup>e</sup> —
« 1.200	—	3 <sup>e</sup> —
« 1.300	—	4 <sup>e</sup> année. »

Paris, le 9 juillet 1936.

FERNAND BRUNERYE,  
ANDRÉ CRUSSAIRE, ARMAND MASSARD.

**N° 90.**